



Programme d'assurance santé

✓ PROTECTION VIAGÈRE ✓ RÉGIME DE QUALITÉ SUPÉRIEURE ✓ CONVIENT À TOUTE LA FAMILLE



Programme d'assurance santé sans examen médical

Ce programme d'assurance maladie est spécialement conçu pour les personnes soucieuses de leur santé. Que vous soyez un travailleur autonome, un propriétaire d'entreprise, un employé ou un retraité, sa flexibilité vous permettra de choisir la protection qui convient à vos besoins.

Sommaire

Assurance maladie complémentaire 5 plans disponibles	Plan de Base Plan de Base Ultra Plan Select Plan de Luxe Plan Optimum
--	--

3 options disponibles

Assurance médicaments Disponible avec : <ul style="list-style-type: none">• Plan Select• Plan de Luxe• Plan Optimum	Complément 1250 Complément 2500
Soins à domicile	Disponible avec tous les plans
Assurance dentaire 2 plans disponibles	Plan de Base Plan de Luxe

Assurance maladie complémentaire

Tous les maximums sont par personne assurée et par année sauf si mentionné autrement

Plan de Base

Plan de Base Ultra

Avantages	Plan de Base Couvert à 75 %	Plan de Base Ultra Couvert à 75 %
Franchise	Aucune franchise	Aucune franchise
Bloc 1 : Hospitalisation		
Hospitalisation, chambre à deux-lits (semi-privée)	200 \$ par jour. Maximum 3 000 \$ par personne	200 \$ par jour. Maximum 3 000 \$ par personne
Hôpital de convalescence	40 \$ par jour. Maximum 120 jours	40 \$ par jour. Maximum 120 jours
Bloc 2 : Médicaments sur ordonnance	Aucune couverture disponible avec le Plan de Base et le Plan de Base Ultra	
Bloc 3 : Services paramédicaux		
Acupuncteur		
Chiropraticien		
Diététicien		
Homéopathe		
Kinothérapeute		
Massothérapeute ²	Maximum 35 \$ par visite.	Maximum 50 \$ par visite.
Naturopathe	300 \$ par spécialiste. Maximum global de 1 000 \$	300 \$ par spécialiste. Maximum global de 1 000 \$
Ostéopathe		
Physiothérapeute		
Podiatre ou podologue		
Psychologue		
Orthophoniste		
Ergothérapeute		
Bloc 4 : Autres frais		
Sur recommandation médicale		
Location, achat ou réparation d'un fauteuil roulant non motorisé et lit d'hôpital (à l'exclusion du matelas)	Maximum viager de 5 000 \$	Maximum viager de 5 000 \$
Oxygène et location d'appareils nécessaires	✓	✓
Services diagnostiques incluant rayon-X	500 \$	500 \$
Infirmier privé	10 000 \$	10 000 \$
Location ou achat de :		
• corsets orthopédiques et bandes herniaires	✓	✓
• collet cervical	Un par année civile	Un par année civile
• appareils de marche ou aide à la mobilité : cannes, bâquilles, marchettes	✓	✓
• orthèses ou appareils orthopédiques	Un par période de 60 mois	Un par période de 60 mois
• dextromètre ou glucomètre pour diabétique insulino-dépendant	200 \$ par 36 mois	200 \$ par 36 mois
• fournitures pour diabétiques	✓	✓

Assurance maladie complémentaire (suite)

Tous les maximums sont par personne assurée et par année sauf si mentionné autrement

Plan de Base

Plan de Base Ultra

Avantages (suite)	Plan de Base Couvert à 75 %	Plan de Base Ultra Couvert à 75 %
Location ou achat de :		
• pompe à insuline et accessoires	Maximum viager de 2 000 \$	Maximum viager de 2 000 \$
• frais d'imagerie par résonance magnétique (IRM)	1 000 \$	1 000 \$
• orthèses ou supports plantaires	200 \$	200 \$
• fournitures pour colostomie, iléostomie, ou urostomie	✓	✓
Location / achat d'un neurostimulateur transcutané (TENS)	500 \$	500 \$
Achat d'un stérilet	100 \$ par année civile	100 \$ par année civile
Achat de bâtonnets réactifs, de seringues et d'aiguilles	✓	✓
Soutiens-gorge (à la suite d'une mastectomie)	2 par année civile	2 par année civile
Bas pour varices ou phlébites	2 paires par année civile	2 paires par année civile
Achat de vêtements de pression pour brûlures	500 \$ par 12 mois	500 \$ par 12 mois
Machine maxi-mist, incluant les masques, ou appareil CPAP	Maximum 1 500 \$ par 60 mois	Maximum 1 500 \$ par 60 mois
Sans recommandation médicale		
Ambulance	Maximum viager de 5 000 \$	Maximum viager de 5 000 \$
Achat de prothèses oculaires ou de membres artificiels	Maximum viager : un par œil ou membre	Maximum viager : un par œil ou membre
Prothèses mammaires externes à la suite d'une mastectomie	150 \$ par 24 mois	150 \$ par 24 mois
Achat de plâtres	✓	✓
Appareil auditif	500 \$ par 36 mois	500 \$ par 36 mois
Prothèses capillaires (necessitées par une condition pathologique ou à la suite d'un traitement de chimiothérapie)	Maximum viager de 400 \$	Maximum viager de 400 \$
Frais pour injections sclérosantes	15 visites par année. Maximum 25 \$ par visite	15 visites par année. Maximum 25 \$ par visite
Soins dentaires à la suite d'un accident	5 000 \$ par accident	5 000 \$ par accident
Service de deuxième opinion médicale	Inclus	Inclus
Prestations aux survivants	24 mois	24 mois
UV Santé plus	Télémedicine de base	Télémedicine de base
Bloc 5 : Soins de la vue		
Frais d'examen de la vue par un optométriste ou un ophtalmologiste autorisé	50 \$ par 24 mois	50 \$ par 24 mois
Verres correcteurs et de montures de lunettes ou frais de lentilles cornées	N/A	N/A
Lentilles intraoculaires (le contrat doit avoir été en vigueur 24 mois)	N/A	N/A
Maximum viager global pour les blocs 1 à 5	250 000 \$	300 000 \$

¹ Il est à noter que ce régime de médicaments ne s'applique pas à la personne assurée qui réside dans la province du Québec

² Sur recommandation médicale

Assurance maladie complémentaire

Tous les maximums sont par personne assurée et par année sauf si mentionné autrement

Plan Select

Plan de Luxe

Plan Optimum

Avantages	Plan Select Couvert à 75 %	Plan de Luxe Couvert à 80 %	Plan Optimum Couvert à 90 %
Franchise	Aucune franchise	Aucune franchise	Aucune franchise
Bloc 1 : Hospitalisation			
Hospitalisation, chambre à deux-lits (semi-privée)	200 \$ par jour. Maximum 3 000 \$ par personne	200 \$ par jour. Illimité par personne	200 \$ par jour. Illimité par personne
Hôpital de convalescence	40 \$ par jour. Maximum 120 jours	40 \$ par jour. Maximum 120 jours	40 \$ par jour. Maximum 120 jours
Bloc 2 : Médicaments sur ordonnance	En option. Complément 1250 ou Complément 2500. Disponible avec les plans Select, Deluxe et Optimum		
Bloc 3 : Services paramédicaux			
Acupuncteur			
Chiropraticien			
Diététicien			
Homéopathe			
Kinothérapeute			
Massothérapeute ²	300 \$ par spécialiste. Maximum global de 1 000 \$	400 \$ par spécialiste. Maximum global de 1 200 \$	500 \$ par spécialiste. Maximum global de 1 500 \$
Naturopathe			
Ostéopathe			
Physiothérapeute			
Podiatre ou podologue			
Psychologue			
Orthophoniste			
Ergothérapeute			
Bloc 4 : Autres frais			
Sur recommandation médicale			
Location, achat ou réparation d'un fauteuil roulant non motorisé et lit d'hôpital (à l'exclusion du matelas)	Maximum viager de 5 000 \$	Maximum viager de 5 000 \$	Maximum viager de 5 000 \$
Oxygène et location d'appareils nécessaires	✓	✓	✓
Services diagnostiques incluant rayon-X	500 \$	500 \$	500 \$
Infirmier privé	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Location ou achat de :			
• corsets orthopédiques et bandes herniaires	✓	✓	✓
• collet cervical	Un par année civile	Un par année civile	Un par année civile
• appareils de marche ou aide à la mobilité : cannes, bâquilles, marchettes	✓	✓	✓
• orthèses ou appareils orthopédiques	Un par période de 60 mois	Un par période de 60 mois	Un par période de 60 mois
• dextromètre ou glucomètre pour diabétique insulino-dépendant	200 \$ par 36 mois	200 \$ par 36 mois	200 \$ par 36 mois
• fournitures pour diabétiques	✓	✓	✓

Assurance maladie complémentaire (suite)

Tous les maximums sont par personne assurée et par année sauf si mentionné autrement

Plan Select

Plan de Luxe

Plan Optimum

Avantages (suite)	Plan Select Couvert à 75 %	Plan de Luxe Couvert à 80 %	Plan Optimum Couvert à 90 %
Location ou achat de :			
• pompe à insuline et accessoires	Maximum viager de 2 000 \$	Maximum viager de 2 000 \$	Maximum viager de 2 000 \$
• frais d'imagerie par résonance magnétique (IRM)	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
• orthèses ou supports plantaires	200 \$	200 \$	200 \$
• fournitures pour colostomie, iléostomie, ou urostomie	✓	✓	✓
Location / achat d'un neurostimulateur transcutané (TENS)	500 \$	500 \$	500 \$
Achat d'un stérilet	100 \$ par année civile	100 \$ par année civile	100 \$ par année civile
Achat de bâtonnets réactifs, de seringues et d'aiguilles	✓	✓	✓
Soutiens-gorge (à la suite d'une mastectomie)	2 par année civile	2 par année civile	2 par année civile
Bas pour varices ou phlébites	2 paires par année civile	2 paires par année civile	2 paires par année civile
Achat de vêtements de pression pour brûlures	500 \$ par 12 mois	500 \$ par 12 mois	500 \$ par 12 mois
Machine maxi-mist, incluant les masques, ou appareil CPAP	Maximum 1 500 \$ par 60 mois	Maximum 1 500 \$ par 60 mois	Maximum 1 500 \$ par 60 mois
Sans recommandation médicale			
Ambulance	Maximum viager de 5 000 \$	Maximum viager de 5 000 \$	Maximum viager de 5 000 \$
Achat de prothèses oculaires ou de membres artificiels	Maximum viager : un par œil ou membre	Maximum viager : un par œil ou membre	Maximum viager : un par œil ou membre
Prothèses mammaires externes à la suite d'une mastectomie	150 \$ par 24 mois	150 \$ par 24 mois	150 \$ par 24 mois
Achat de plâtres	✓	✓	✓
Appareil auditif	500 \$ par 36 mois	500 \$ par 36 mois	500 \$ par 36 mois
Prothèses capillaires (necessitées par une condition pathologique ou à la suite d'un traitement de chimiothérapie)	Maximum viager de 400 \$	Maximum viager de 400 \$	Maximum viager de 400 \$
Frais pour injections sclérosantes	15 visites par année. Maximum 25\$ par visite	15 visites par année. Maximum 25\$ par visite	15 visites par année. Maximum 25\$ par visite
Soins dentaires à la suite d'un accident	5 000 \$ par accident	5 000 \$ par accident	5 000 \$ par accident
Service de deuxième opinion médicale	Inclus	Inclus	Inclus
Prestations aux survivants	24 mois	24 mois	24 mois
UV Santé plus	Télémedecine de base	Télémedecine de base	Télémedecine de base
Bloc 5 : Soins de la vue			
Frais d'examen de la vue par un optométriste ou un ophtalmologiste autorisé	50 \$ par 24 mois	50 \$ par 24 mois	75 \$ par 24 mois
Verres correcteurs et de montures de lunettes ou frais de lentilles cornées	N/A	150 \$ par 24 mois	200 \$ par 24 mois
Lentilles intraoculaires (le contrat doit avoir été en vigueur 24 mois)	N/A	500 \$ viager	500 \$ viager
Maximum viager global pour les blocs 1 à 5	300 000 \$	350 000 \$	500 000 \$

¹ Il est à noter que ce régime de médicaments ne s'applique pas à la personne assurée qui réside dans la province du Québec

² Sur recommandation médicale

Assurance voyage

Inclus dans tous nos plans d'assurance maladie complémentaire

Tous les plans

Assurance voyage jusqu'à l'âge de 75 ans	Plan de Base Couvert à 100 %	Plan de Base Ultra Couvert à 100 %	Plan Select Couvert à 100 %	Plan de Luxe Couvert à 100 %	Plan Optimum Couvert à 100 %
Assurance voyage	Maximum viager de 5 000 000 \$	Maximum viager de 5 000 000 \$	Maximum viager de 5 000 000 \$	Maximum viager de 5 000 000 \$	Maximum viager de 5 000 000 \$
Durée du séjour	90 jours consécutifs	90 jours consécutifs	90 jours consécutifs	90 jours consécutifs	90 jours consécutifs
Annulation de voyage	5 000 \$ par voyage	5 000 \$ par voyage	5 000 \$ par voyage	5 000 \$ par voyage	5 000 \$ par voyage
Assistance médicale	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

Médicaments sur ordonnance

(En option)

Plan Select

Plan de Luxe

Plan Optimum

Avantages	Complément 1250 Couvert à 80 %	Complément 2500 Couvert à 80 %
Franchise	Individuelle : 50 \$ Couple / Familiale / Monoparentale : 100 \$	Individuelle : 50 \$ Couple / Familiale / Monoparentale : 100 \$
Médicaments (génériques obligatoires)	Maximum annuel par personne : 1 250 \$	Maximum annuel par personne : 2 500 \$

Important : Il est à noter que ce régime de médicaments est un complément à celui offert par la RAMQ ou d'un régime d'assurance privé et est disponible seulement pour les assurés qui résident dans la province du Québec.



Assistance soins à domicile

(En option)

Les frais suivants sont admissibles lorsque la personne assurée est dépendante sur le plan fonctionnel.

Admissibilité : être âgé entre 18 et 69 ans inclusivement.

Tous les plans

Avantages	Franchise	Couvert à	Maximum annuel par personne assurée
Système de surveillance	N/A	100 %	1 000 \$ par année civile
Frais de déménagement	N/A	100 %	1 000 \$ viager
Repas	N/A	100 %	700 \$ par mois
Répit	N/A	100 %	3 000 \$ par année civile
Frais de déplacement	N/A	100 %	750 \$ par année civile
Soutien pour un aidant naturel	N/A	100 %	1 500 \$ par année civile
Infirmier privé ou préposé aux services de soutien à la personne	N/A	100 %	75 \$ par jour. Maximum de 5 000 \$ par année civile

Maximum viager

25 000 \$



Assurance dentaire

(En option)

Tous les plans

Admissibilité et conditions: Lorsque la personne assurée souscrit à la garantie d'assurance dentaire, elle doit conserver cette protection en vigueur pour une durée minimale de 24 mois. Dans l'éventualité où la protection est résiliée avant la fin de la période de 24 mois, le contrat sera résilié intégralement.

Avantages	Plan de Base	Plan de Luxe
Franchise	Aucune franchise	Aucune franchise
Soins de base		
Diagnostic et prévention (rappel aux 9 mois)	80 %	80 %
Restauration mineure	80 %	80 %
Chirurgie buccale	80 %	80 %
Périodontie	80 %	80 %
Endodontie	80 %	80 %
Restauration et chirurgie majeure		
Restauration majeure	0 %	50 %
Chirurgie majeure	0 %	50 %
Prothèses		
Prothèses	0 %	50 %
Maximum annuel par personne assurée		
Première année (12 premiers mois consécutifs)	500 \$	750 \$
Deuxième année (12 premiers mois consécutifs)	750 \$	1 100 \$
Années suivantes	1 000 \$	1 500 \$
Orthodontie		
Orthodontie	N/A	N/A
Période d'attente		
Période continue au cours de laquelle une personne assurée doit être couverte par la police avant d'être admissible à la couverture	3 mois	3 mois

	Admissibilité <ul style="list-style-type: none"> • Être âgé entre 16 et 75 ans inclusivement
	Renouvellement garanti <ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à l'âge de 99 ans peu importe votre état de santé
	Choix de prime <ul style="list-style-type: none"> • Nivelées • Âge atteint
	Réclamation <ul style="list-style-type: none"> • Carte de paiement direct ou dépôt direct
	Accès web facile <ul style="list-style-type: none"> • Accès à votre dossier en tout temps • Accès à vos réclamations en tout temps

La description des protections décrites dans le présent document ne crée ni ne confère aucun droit contractuel.
Le libellé de votre police d'assurance émise par l'assureur régit les conditions de ce document.



NOTRE PARTENAIRE ASSUREUR : UV ASSURANCE // ADMINISTRATEUR DU RÉGIME : GROUPE FINANCIER ODYSSEÉ